

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2021**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINOU**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021  
(accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 58 920 € sont soumises à l'avis de la Commission Ville solidaire et Inclusive puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. d'accorder les subventions suivantes:

**Ligne budgétaire 520 6574 900 :**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Associations à caractère social</b>	
<b>Les Restaurants du cœur</b> Distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficulté et actions d'insertion sociale et économique. Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat	<b>500 €</b>
<b>Banque alimentaire du Finistère</b> Collecte et distribution de denrées alimentaires en faveur des personnes les plus démunies Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat	<b>50 040 €</b>

Nom de l'association	Montant en euros
<p><b>CIDFF 29 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Finistère)</b>  L'association a pour objectif la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.  Subvention de fonctionnement</p>	3 600 €
<p><b>Vacances et Familles Bretagne</b>  Permettre aux familles qui n'ont pas les moyens d'utiliser les formules habituelles d'accès aux vacances, de partir dans des hébergements d'accueil mis à leur disposition par les associations adhérentes.  Subvention de fonctionnement</p>	500 €
<p><b>Bien Vieillir Ensemble</b>  Regrouper des personnes âgées, des familles, des amis qui s'engagent à sauvegarder la citoyenneté des personnes âgées et à agir pour assurer leur confort matériel, physique et moral.  Subvention de fonctionnement</p>	170 €
<p><b>Association France Alzheimer</b>  Rompre l'isolement des familles, soutenir psychologiquement, informer sur la maladie, aider, orienter les familles vers les dispositifs d'aide, agir auprès des pouvoirs publics pour une reconnaissance particulière de cette maladie, promouvoir la recherche.  Subvention de fonctionnement</p>	300 €
<b>Associations Handicap</b>	
<p><b>Chiens guides d'aveugles du Finistère</b>  Étudier et mettre en œuvre tous les moyens de nature à aider dans leur vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale, toute personne atteinte de déficience visuelle en la dotant notamment d'un chien guide ou d'une canne blanche électronique.  Subvention de fonctionnement</p>	150 €
<p><b>Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou des handicapées psychiques (UNAFAM 29)</b>  Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.  Subvention de fonctionnement  Organisation d'un colloque (délégation régionale)</p>	170 € 500 €
<p><b>Association des Paralysés de France</b>  Représentation des personnes atteintes de handicap moteur et de leurs familles dans les instances et commissions prévues par la loi ; défense et soutien des personnes dans leurs démarches ; actions auprès des pouvoirs publics, collectivités pour la défense collective des intérêts des personnes ; activités de loisirs destinées à rompre l'isolement.  Subvention de fonctionnement</p>	500 €
<p><b>Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH)</b>  Association dont le but est de défendre les droits des victimes d'accident du travail et de la vie auprès des organismes de protection sociale, des tribunaux, de divers organismes et des assurances.  Subvention de fonctionnement</p>	170 €

Nom de l'association	Montant en euros
<b>Il n'est pas trop tard</b> Association dont le but est de favoriser par le biais de son site internet la mise en relation des citoyens avec les associations à caractère culturel, sportif, scientifique et social Subvention de Fonctionnement	<b>350 €</b>
<b>Associations Santé</b>	
<b>Vie libre</b> Accueillir, soutenir et écouter les malades alcooliques et polyconsommateurs ; accompagnement vers les soins, vers la guérison ; aide aux familles. Subvention de fonctionnement	<b>170 €</b>
<b>AIDES Bretagne</b> Intervention auprès des personnes séropositives et des populations les plus vulnérables au VIH et aux hépatites virales. Subvention de fonctionnement dans le cadre de la gestion de l'automate de seringues	<b>1 800 €</b>

**Ligne budgétaire 61 6574 900 :**

Nom de l'association	Montant en euros
<b>Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper (ARPAQ)</b> Subvention au titre de la convention de partenariat	<b>140 000 €</b>

2 - d'autoriser madame la maire à signer :

- la convention de partenariat entre la ville de Quimper et la Banque Alimentaire du Finistère ;
- la convention de partenariat 2021 – 2025 entre la ville de Quimper et l'Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper (ARPAQ) ;
- la convention de partenariat entre la ville de Quimper et les Restaurants du Cœur.